



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Jeudi 24 novembre 2022

Le Traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019 entre la France et l'Allemagne donne un nouvel élan à la coopération en matière d'éducation, en mettant la jeunesse au cœur de son action. En parlant la langue du partenaire et en découvrant sa culture et ses métiers, les élèves contribuent à construire une relation d'amitié durable pour les deux pays.

La France et l'Allemagne se sont ainsi engagés à développer une stratégie de promotion de la langue du partenaire. Dans cette perspective, M. Hendrik WÜST, Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les affaires culturelles dans le cadre du Traité et M. Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de la République française sont convenus de signer, le 24 novembre 2022, une déclaration commune visant à augmenter le nombre d'élèves et d'étudiants apprenant le français en Allemagne et l'allemand en France.

Au cours des prochaines années, de nombreuses mesures seront progressivement mises en œuvre dans le but de :

- Proposer une offre linguistique adaptée à tous les jeunes ;
- Permettre et favoriser les rencontres franco-allemandes sous toutes leurs formes ;
- Promouvoir la profession d'enseignant de ces deux langues ;
- Encourager les innovations dans l'enseignement de la langue du partenaire.

Le ministre et le plénipotentiaire sont également convenus de signer prochainement un nouvel arrangement administratif relatif aux sections internationales et aux classes menant au baccalauréat français international, section allemande, destiné à développer et à moderniser ce remarquable dispositif de formation bilingue et biculturelle.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv